

## Témoignages



« Nos deux filles, maintenant adultes, nous ont dit être très fières de la gentillesse que nous avons eu l'un envers l'autre pendant notre divorce. Cela n'aurait pas été possible si nous avions opté pour une procédure judiciaire. » – Jane, Orillia

« Après notre séparation, ma femme et moi n'avions pas du tout la même vision de notre rôle de parent. Le spécialiste pour enfants nous a aidés à surmonter nos différences en attirant notre attention sur les besoins des enfants. » – Robert, Barrie

« J'ai apprécié le fait que nos avocats respectifs du droit collaboratif auraient à se retirer si nous décidions d'aller en cour. Cela signifiait qu'ils n'essayaient pas d'envenimer les choses pour gagner plus d'argent. » – Susan, Toronto

« Les parents qui ont la maturité de reconnaître que de prendre des décisions dans un climat de respect mutuel, de dignité et de collaboration est dans le meilleur intérêt de leurs enfants devraient songer au processus collaboratif du droit de la famille. » – M. le juge Harvey Brownstone, auteur de *Tug of War*



PRATIQUE  
COLLABORATIVE

Pour régler les différends dans le respect

La fédération de droit collaboratif de l'Ontario représente 18 groupes de professionnels spécialisés établis un peu partout dans la province.

Nos membres fournissent un avis juridique, des conseils financiers et du soutien émotionnel aux couples en instance de séparation ou de divorce.

La pratique collaborative est une façon unique d'éviter les conflits et les dépenses qu'entraîne un passage devant les tribunaux puisqu'elle se fonde sur des échanges ouverts ainsi qu'un respect mutuel visant à favoriser la recherche de solutions centrées sur la famille.



Pour obtenir plus de renseignements,  
consultez le site Web suivant : [www.oclf.ca](http://www.oclf.ca)



Ontario Collaborative Law Federation  
(fédération de droit collaboratif  
de l'Ontario)



Une manière différente de  
divorcer

## Respect mutuel

## Hors Cour

## Solutions communes

### La pratique collaborative c'est ...

Une manière de régler vos différends dans le respect sans avoir recours aux tribunaux.

En cas de séparation ou de divorce, la pratique collaborative nécessite que vous vous engagiez à :

- respecter l'autre partie;
- parler ouvertement;
- mettre en commun l'information;
- trouver un terrain d'entente entre les deux parties.

Votre conjoint ou conjoint de fait et vous collaborez avec vos avocats respectifs et d'autres professionnels qualifiés.

Ceux-ci vous soutiennent et vous conseillent pendant que vous cherchez ensemble une solution satisfaisante pour toute la famille.



O C L F

### Est-ce pour moi?

Aucune approche ne convient à tout le monde, mais nombreux sont les couples qui choisissent la pratique collaborative ou le « droit collaboratif » parce qu'ils peuvent ainsi décider de l'issue des discussions.

Les couples pour qui la pratique collaborative fonctionne s'entendent pour :

- se comporter de façon éthique;
- écouter l'autre avec objectivité;
- demeurer respectueux même en désaccord;
- faire des enfants une priorité;
- planifier en ayant leur avenir à l'esprit;
- innover et collaborer;
- garder leur démarche loin des tribunaux.

### Comment pouvons-nous vous aider?

- Nos avocats vous offrent de l'information juridique pour l'élaboration de l'accord.
- Nos conseillers financiers contribuent à trouver des arrangements viables en la matière.
- Nos spécialistes pour enfants veillent au respect des besoins de ces derniers.
- Nos professionnels de la famille facilitent la communication et la gestion des émotions au cours de la période de transition.

### L'équipe de pratique collaborative

Afin que vous soyez à même de relever les nombreuses difficultés qui surviennent en cours de règlement, la pratique collaborative met à votre disposition des avocats qualifiés et une équipe d'autres spécialistes pour vous aider avec :

- vos préoccupations financières;
- inquiétudes par rapport à vos enfants;
- vos difficultés émotionnelles.



*Vous n'êtes pas seul.* L'équipe de pratique collaborative vous offre ses conseils, son expertise et son soutien au moment où vous en avez le plus besoin.

Avec leur aide, vous serez mieux outillé pour composer avec les conflits, la colère et les pertes qu'amène une séparation ou un divorce.

  
PRATIQUE  
COLLABORATIVE